

DÉCISIONS

DÉCISION DU CONSEIL

du 22 septembre 2011

portant nomination de trois membres allemands et de quatre suppléants allemands du Comité des régions

(2011/643/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement allemand,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE ⁽¹⁾ et 2010/29/UE ⁽²⁾ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015.
- (2) Trois sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de M. Karl Heinz KLÄR, M^{me} Kerstin KIESSLER et M. Rolf HARLINGHAUSEN. Quatre sièges de suppléants du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de M^{me} Nicole MORBLECH, M. Peter STRAUB, M. Michael GWOSDZ et M^{me} Jacqueline KRAEGE,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membres:

- M^{me} EVA QUANTE-BRANDT, Staatsrätin, Mitglied des Senats der Freien Hansestadt Bremen,

— M^{me} Margit CONRAD, Bevollmächtigte des Landes Rheinland-Pfalz beim Bund und für Europa,

— M^{me} Barbara DUDEN, Mitglied des Europaausschusses der Hamburgischen Bürgerschaft;

et

b) en tant que suppléants:

— M^{me} Ulrike HÖFKEN, Ministerin für Umwelt, Landwirtschaft, Ernährung, Weinbau und Forsten,

— M. Nils WIECHMANN, Mitglied des Landtages,

— M. Heino VAHLDIECK, Mitglied des Europaausschusses der Hamburgischen Bürgerschaft,

— M. Peter FRIEDRICH, Minister für Bundesrat, Europa und internationale Angelegenheiten.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 22 septembre 2011.

Par le Conseil

Le président

J. MILLER

⁽¹⁾ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22

⁽²⁾ JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.